

PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 3 FÉVRIER 2025
SYNDICAT MIXTE DU FAMILISTÈRE GODIN

La réunion a débuté le 3 février 2025 à 10h00 sous la présidence du Président, Hugues Cochet.

Membres présents :

Monsieur COCHET Hugues
Madame BERTRAND Marie-Françoise
Monsieur FLORENTY Hervé
Madame VARLET-CHENOT Caroline
Madame MONFRONT Corinne

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

Madame ITTELET Isabelle

Secrétaire de séance : Madame BERTRAND Marie-Françoise

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2025_01 - Création d'un poste de Directeur Général

2025_02 - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial avec la Communauté de Communes Thiérache Sambre & Oise

2025_03 - Création d'un poste de directeur scientifique

- Création d'un emploi d'ingénieur permanent à temps non complet (5h15 hebdomadaire)

- Mise à jour du tableau des effectifs

2025_04 - Participation d'agents représentant le syndicat mixte au sein de l'association « Solutions Culturelles ».

- Questions diverses

2025_01 - Désignation d'un Directeur Général

Monsieur le Président explique que dans le cadre de l'évolution du projet et de la gouvernance du Familistère, portant à la fois sur la définition d'un projet pour les 10 prochaines années intégrant notamment le développement d'activités nouvelles au sein des ailes droite et gauche, la nécessaire mutation du pilotage de ce futur ensemble multi-activités et multi-acteurs, de l'incontournable transformation du modèle économique afin que celui-ci soit durablement viable, il doit être, dans l'intérêt du service, acté de nouvelles dispositions de pilotage et de gouvernance, transitoires, afin de réunir les conditions de réussite de cette nouvelle ambition.

Ainsi, dans cette nouvelle perspective, nous devons faire évoluer l'organisation actuelle, sur plusieurs volets notamment en termes de ressources humaines avec la nomination d'un Directeur Général en charge de copiloter la phase de transition, en lien avec la direction de

l'Association de Préfiguration du Familistère Campus (dans ses attributions actuelles et futures).

Monsieur le Président explique qu'en l'absence d'organigramme pleinement établi au sein du syndicat mixte, et d'absence de fiches de poste, le pilotage de la transition doit amener rapidement à la remise à plat juridique et administrative des emplois et à la mise en place d'un organigramme en concertation avec les instances paritaires, et fixant clairement les grandes orientations stratégiques à venir.

De plus, Monsieur le Président explique qu'un audit est nécessaire pour étudier la situation économique et financière actuelle, et ainsi envisager des solutions durables pour l'avenir.

Monsieur le Président informe donc les élus du comité syndical qu'il envisage la désignation d'un nouveau Directeur Général, dont les missions ont été décrites précédemment.

Vu le tableau des effectifs,

Considérant que le pouvoir de nomination appartient au Président du Syndicat Mixte ;

Considérant les postes créés au tableau des effectifs ;

Le conseil syndical, ayant délibéré par **4 voix pour et 1 voix contre**

- APPROUVE et PREND ACTE de la proposition de Monsieur le Président de désigner un directeur général ;

2025_02 - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial avec la Communauté de Communes Thiérache Sambre & Oise

Le comité syndical ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L512-6 à L512-15 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer avec la Communauté de Communes Thiérache Sambre & Oise, une convention de mise à disposition pour :

- Un attaché principal territorial ;

de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise (CCTSO) auprès du Syndicat Mixte du Familiste Godin (SMFG).

Une convention précisant, conformément à l'article 2 du décret susvisé : « *la nature des activités exercées par le fonctionnaire mis à disposition, ses conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de ses activités* ».

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à **4 voix pour et 1 voix contre** ;

- AUTORISE Monsieur le Président à signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes Thiérache Sambre & Oise.

Le Président expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer un emploi de « directeur scientifique » à temps complet à compter du 10 février 2025 pouvant relever du grade de :

- Conservateur général du patrimoine
- Conservateur du patrimoine en chef
- Conservateur du patrimoine
- Conservateur du patrimoine stagiaire

Pour exercer les missions principales suivantes :

- Mettre à jour le projet scientifique et culturel de l'établissement (PSC), datant à ce jour de 2002 ;
- Met en œuvre le futur projet scientifique et culturel, en veillant à intégrer les enjeux contemporains qui concernent les musées (notamment ceux liés aux transitions écologiques, économiques et sociales) et les orientations définies par les membres du comité syndical de l'établissement ;
- Contribuer à l'élaboration et à la conduite de la politique scientifique du musée, notamment dans le cadre de la programmation des expositions et des publications ;
- Garantit le respect des obligations liées à l'appellation « Musée de France » dans la mise en œuvre de la politique de conservation, restauration, valorisation, étude et enrichissement des collections ;
- Conçoit et met en œuvre la programmation scientifique du musée notamment par la programmation et l'organisation d'expositions temporaires d'envergure nationale et internationale dont il/elle assure le commissariat, et le développement d'une programmation culturelle ambitieuse visant à toucher et développer un large public ;
- Conforte le musée dans son rayonnement scientifique à travers une haute exigence en matière de recherche scientifique et de partenariats appropriés ;
- Créer, mettre en place, et suivre les travaux du conseil scientifique ;
- Coordonner les études et diffusions des collections ;
- Assurer les activités d'inventaire ;
- Assurer la gestion des collections notamment les prêts et dépôts, de conservation-restauration, de documentation et de récolement des œuvres et de objets ;
- Assurer la liaison et la coordination des activités de médiation avec le pôle des publics ;
- Propose et pilote une programmation d'accrochages permettant une mise en récit régulièrement renouvelée des collections permanentes ;

- Pilote l'étude, l'enrichissement et la gestion des collections à travers l'établissement d'un programme pluriannuel de recherche, d'acquisitions, de dons, legs, dépôts, et d'organisation de la conservation préventive et curative des œuvres ;
- Assure une veille scientifique et assure le maintien du musée au rang des grands musées (territoriaux / nationaux / internationaux) ;
- Définit et engage une politique éditoriale exigeante, en lien avec l'activité scientifique du musée ;
- Participe à la rédaction d'articles de catalogues et d'articles scientifiques. Participation aux colloques et manifestations scientifiques.

L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente à la grille indiciaire correspondant à son grade.

Le Comité Syndical,

- Vu les articles du Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-364 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que les besoins du service exigent la création d'un emploi de « directeur scientifique » à temps complet,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à **4 voix pour et 1 voix contre**

- DECIDE la création d'un emploi de directeur scientifique à temps complet pouvant relever des grades : Conservateur général du patrimoine / Conservateur du patrimoine en chef / Conservateur du patrimoine / Conservateur du patrimoine stagiaire ;
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget ;
- DIT que le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié dans ce sens

- Création d'un emploi d'ingénieur permanent à temps non complet (5h15 hebdomadaire)

Cette délibération a été ajournée à une prochaine réunion

- Mise à jour du tableau des effectifs

Cette délibération a été ajournée à une prochaine réunion

2025_04 - Participation d'agents représentant le syndicat mixte au sein de l'association « Solutions Culturelles ».
--

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical l'adhésion du syndicat mixte à l'association « Solutions Culturelles », et de l'ambition portée par les collectivités locales de coordonner l'ensemble des actions en matière de développement culturel sur le territoire.

Le programme des actions 2025 étant en cours de préparation, Monsieur le Président propose de préciser les rôles des uns et des autres dans cette organisation collective.

Bien que les équipes du Familistère (au sens large, syndicat mixte et régie) ont toutes d'une façon ou d'une autre la capacité à participer aux différents projets impactant l'organisation, l'activité, et le développement du Familistère, Monsieur le Président souhaite que soit désignée Mme Héloïse Dumez comme coordinatrice générale pour le Familistère au sein de Solutions Culturelles pour, notamment, la résidence artistique 2025 (contrat culture ruralité), et qu'elle puisse apporter de façon globale dans le cadre de ses missions, une ingénierie spécifique en matière de spectacle vivant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à **5 voix pour** désigne Mme Héloïse Dumez comme coordinatrice générale pour le Familistère au sein de Solutions Culturelles.

Questions diverses

Pour rappel : AG APFC le 7 mars 2025

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 10h45.

Le Président,
Hugues Cochet